

### Les avantages

Être licencié à la Fédération française de cyclotourisme, dans un club, c'est bénéficier

- de l'expérience d'une fédération qui sert depuis 1923 le cyclotourisme (activité de loisir et de tourisme à vélo),
- de la possibilité d'effectuer des randonnées à vélo (route et VTT) allant de la Cyclo-découverte® (10 à 30 km sur la demi-journée) aux randonnées au long cours,
- d'une assurance fédérale avec différents niveaux de couverture,
- d'une réduction sur le tarif de participation à plus de 3 500 randonnées par an sur présentation de la licence,
- d'un accès privilégié auprès de nombreux établissements membres du "Club avantages" (hôtels, location de voitures ; vélociste, transport aérien),
- de nombreux séjours organisés en France et à l'étranger,
- de conseils et d'animations grâce à la compétence et à l'expérience des dirigeants des 3 200 clubs FFCT.

### Les plus

Les licenciés peuvent aussi bénéficier

- d'un tarif préférentiel pour l'abonnement au magazine "Cyclotourisme", (la revue mensuelle, reflet des activités de la fédération et de ses adhérents),
- d'un calendrier national "Où irons-nous ?" regroupant les manifestations annuelles, réparties dans toute la France et adaptées à tous les niveaux, envoyé aux abonnés à la revue, aux clubs et membres individuels, de plus de 200 itinéraires de randonnées permanentes proposées par les clubs pour découvrir leur région,
- de guides pratiques gratuits pour les abonnés à la revue et disponibles dans les clubs (guide du cyclotouriste, guide des bonnes adresses, catalogue des bases VTT, catalogue séjours et voyages, catalogue boutique),
- de tarifs préférentiels pour l'hébergement et les activités au centre national de cyclotourisme "Les 4 Vents" à Aubusson-d'Auvergne,
- d'un choix de matériels,
- de vêtements et d'accessoires à la boutique fédérale et sur Internet,
- de stages de formations : mécanique, sport-santé, sécurité, animation,

### Les tarifs

Ils sont adaptés (adulte, famille, jeune, école-cyclo) et différents pour une adhésion dans le cadre d'un club ou en tant que "membre individuel". Les licences sont annuelles à partir du

mois de janvier, toutefois, une licence prise à partir de septembre sera valide jusqu'en décembre de l'année suivante pour les personnes prenant une licence à la FFCT pour la première fois.